

Affaire suivie par :  
Vincent Lagarde  
Téléphone : 05 61 55 66 06  
[saje@univ-tlse3.fr](mailto:saje@univ-tlse3.fr)

**Décision n° 2016-JPV-248**

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection  
des représentants des personnels au conseil de l'OMP  
– scrutin du 16 juin 2016.

## LE PRÉSIDENT

- Vu** le Code de l'éducation dans sa partie législative, notamment ses articles L.711-1, L712-2, L713-1, L.713-3, L.719-2 et L.762-1 ;
- Vu** le code de l'éducation dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 6 ;
- Vu** les statuts de l'OMP ;
- Vu** la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant M. Jean Pierre VINEL à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier;
- Vu** la décision 2016-JPV-246 en date du 13 mai 2016 portant organisation des élections des représentants des personnels et des doctorants au conseil de l'OMP ;
- Vu** la décision n° 2016-JPV-247 en date du 13 juin 2016 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement ;

## DECIDE

### Article 1 : représentants des personnels enseignants

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 16 juin 2016, sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'OMP, les personnes dont les noms suivent :

Collège A	
Jean-Luc ATTEIA	Ensemble pour l'OMP
David LABAT	Ensemble pour l'OMP

Collège B	
Dominique SERCA	Transversalité
Sylvia BECERRA	Transversalité
Merlin MEHEUT	Transversalité
Camille LARUE	Transversalité

### Article 2 : représentants des personnels BIATSS

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 16 juin 2016, sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'OMP, les personnes dont les noms suivent :

Collège BIATSS	
Gilles ATHIER	Unis pour le conseil de l'OMP
Brigitte COURNOU	Unis pour le conseil de l'OMP
René DORIGNAC	Unis pour le conseil de l'OMP

Marie LARRIEU	Unis pour le conseil de l'OMP
Stéphanie MOUNIC	Unis pour le conseil de l'OMP
Emilie DUPIN	Unis pour le conseil de l'OMP

### **Article 3 : Exécution**

La directrice générale des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

### **Article 4 : Publicité**

La présente décision est transmise à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Elle est affichée sur tous les sites de l'OMP, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'administration centrale, sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 20 juin 2016



Professeur Jean-Pierre VINEL